

Carte d'identité Passeport



Comment récupérer son titre

- Vous recevez un message de l'ANTS sur votre téléphone portable
- Venez sans rendez-vous pour récupérer votre titre
- **Vous avez 3 mois pour venir le récupérer**
- Présentez-vous en mairie avec votre récépissé de dépôt de demande
- **Ramenez votre ancien titre d'identité !**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Rendez-vous pris le :

Date : Heure :

Dossier incomplet le :

Second rendez-vous pris le :

Date : Heure :

Remplir le formulaire sur internet (ants.gouv.fr)

1. Créez votre compte en ligne ou passez par Franceconnect
2. Remplissez votre formulaire de pré-demande
3. Validez votre pré-demande
4. **IMPRIMEZ** le récapitulatif de pré-demande

La liste des pièces justificatives vous est fournie en ligne :
Bien apporter les originaux ! Ils vous seront rendus.

Nos horaires d'ouverture :

	Matin	Après-midi
Lundi :	FERME	15h30 – 17h00
Mardi :	9h00 – 12h00	15h30 – 17h00
Mercredi :	9h00 – 12h00	13h30 – 17h00
Jeudi :	9h00 – 12h00	15h30 – 17h00
Vendredi :	9h00 – 12h00	15h30 – 17h00
Samedi :	9h00 – 12h00	FERME



accueil@saintamour39.fr

03.84.44.02.00

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Pièces justificatives à fournir **obligatoirement** :

Apportez les originaux ! (Ils vous seront rendus)

- Le récapitulatif imprimé de la pré-demande (ou le formulaire CERFA)

- Renouvellement : l'ancienne CNI ou Passeport

- 2 photos d'identité récente en couleur (moins de 3 mois), au format conforme, et non-utilisé pour un autre titre :

Ne pas les couper, coller, plier et sans trombone

Ne souriez pas et ne portez pas de lunettes sur la photo

- Justificatif de domicile de moins d'un an :

Avis d'imposition, facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone

Les lettres de rappels et les échéanciers ne sont pas acceptés

- En cas d'hébergement** : attestation sur l'honneur + pièce d'identité ORIGINAL de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant

- Acte de naissance de moins de 3 mois :

Inutile en cas de renouvellement d'un titre périmé depuis moins de 5 ans ou si votre acte de naissance est dématérialisé (COMEDec, voir sur ants.gouv.fr)

MINEURS ET TUTELLES

- Pour les mineurs** : pièces d'identité en **original** des représentants légaux
- En cas de garde alternée** : jugement de garde alternée, justificatif de domicile des 2 parents et carte d'identité en original des 2 parents
- Pour un majeur sous tutelle** : décision de mise sous tutelle et pièce d'identité en **original** du tuteur

Présence du mineur ou majeur sous tutelle lors du rendez-vous

CHANGEMENT D'ETAT CIVIL

- Ajout de nom d'épouse : acte de mariage
- Modification épouse -> veuve : acte de décès du conjoint
- Divorce : jugement de divorce pour maintien ou retrait du nom d'épouse
- Nom d'usage pour un mineur : autorisation parentale d'utilisation du nom d'usage + CNI en original du parent

PERTE OU VOL

- CNI : timbre fiscal à 25€
- Déclaration de perte (fait en mairie) ou de vol (gendarmerie)

TIMBRES FISCAUX POUR PASSEPORT

- De 0 à 14 ans : 17€
- De 15 à 17 ans : 42€
- Majeurs : 86€

Les timbres fiscaux sont à acheter soit en ligne lors de la pré-demande (ants.gouv.fr) soit en bureau de tabac équipé du dispositif